

LA PETITE ENFANCE À SAINT-CYR-L'ÉCOLE

STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ET STRUCTURES D'ACCUEIL PRIVÉES

La pré-inscription



POUR RAPPEL

- ▶ INSCRIPTION A PARTIR DU 6E MOIS DE GROSSESSE REVOLU PAR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION : www.saintcyr78.fr
- ▶ **NB** : Cette démarche correspond à un enregistrement de votre dossier sur la liste d'attente.
- ▶ La date d'enregistrement sur la liste d'attente correspond à la date d'envoi du mail

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCUEIL



TOUT MODE D'ACCUEIL

Accueil en crèche et/ou chez les assistantes maternelles municipales



UNIQUEMENT FAMILIAL

Accueil chez les assistantes maternelles municipales



UNIQUEMENT COLLECTIF

ACCUEIL EN CRÈCHE

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ÉTAPES IMPORTANTES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ✓ Étude de la liste d'attente chaque fois qu'une place se libère.
- ✓ Tout refus de la place par la famille OU annulation de la demande par le service petite enfance entraîne une sortie de la liste d'attente
- ▶ possibilité de faire une nouvelle demande auprès du service Petite enfance avec une nouvelle date d'inscription
- ✓ En cas de besoin, pensez à mettre à jour votre demande

LES ÉTAPES IMPORTANTES

- 1) INSCRIPTION À 6 MOIS DE GROSSESSE
Adresser par mail dans les 6 semaines suivant l'accouchement l'acte de naissance directement à petite-enfance@saintcyr78.fr
NB : les démarches du service scolaire et du service Petite enfance sont à dissocier.
- 2) FORMULAIRE D'ACTUALISATION
Au mois de janvier de chaque année pour les familles inscrites avant le 31 août de l'année précédente

**ANNULATION
DE LA
DEMANDE SI
NON TRANSMIS**

LA COMMISSION

- ▶ Elle a lieu chaque année au printemps
- ▶ Pas de sectorisation
- ▶ Réponse au plus tard le 15 juin

- ▶ LES CRITÈRES D'ATTRIBUTIONS
 - ❖ Ordre chronologique (la date d'inscription)
 - ❖ L'âge de l'enfant
 - ❖ Les situations prioritaires



La Crèche Familiale : Présentation générale

- ▶ La crèche familiale est une structure municipale, ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Sa capacité d'accueil est de 95 enfants.

- ▶ 30 assistantes maternelles agréées par le Département et rémunérées par la Municipalité.

L'accompagnement des assistantes maternelles et des enfants

- ▶ L'accompagnement des enfants
 - ▶ Par le jardin d'éveil
 - ▶ Organisé tous les jours pour 20 enfants environ.
 - ▶ Les enfants qui sont en dernière année de crèche y vont une fois par semaine.
- ▶ L'accompagnement professionnel des assistantes maternelles au quotidien
 - ▶ Par des visites régulières et à l'improviste chez l'assistante maternelle
 - ▶ Par la **construction d'un projet éducatif**
 - ▶ Par des réunions pédagogiques

La Crèche familiale en photos



Le Relais Petite Enfance = RPE (ex RAM) - Présentation générale

Durant le « parcours » de recherche d'un mode d'accueil, pourquoi faire appel au RPE ?

- ❖ Par choix parental d'un mode d'accueil individuel : souhait d'obtenir des informations portant sur l'accueil chez une assistante maternelle
- ❖ Pour organiser l'accueil de votre enfant chez une assistante maternelle, en attendant d'obtenir une place en structure municipale

Les missions du RPE

- ▶ Une mission d'information et d'orientation **auprès des familles et des assistants maternels**

Plusieurs types d'accompagnement :

- ✓ *Rendez vous individuels*
- ✓ *Réunions collectives*
- ✓ *Permanence m@il et téléphone*

Accueil sur RDV : Du lundi au vendredi de 14 à 17 heures (sauf le jeudi de 14 heures à 18h30)
9 bis rue Roger HENRY
relaisPE@saintcyr78.fr
01.34.60.02.03

réunions
« L'emploi
d'une
assistante
maternelle »

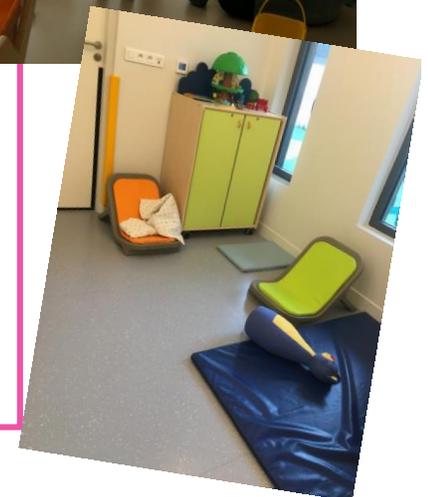


Les Structures collectives Municipales

Il existe 4 structures collectives municipales sur la ville de Saint-Cyr-l'Ecole

Elles peuvent toutes accueillir les enfants à partir de 6 semaines de vie jusqu'à leur entrée à l'école.

- ❑ Micro crèche « Les Elfes » : 10 PLACES
- ❑ Crèche Collective « Les Petits Pilotes » : 40 PLACES
- ❑ Multi accueil « Les Farfadets » : 35 PLACES
- ❑ Multi accueil « Les Libellules » : 50 PLACES
- ✓ Une délégation de service public dont la gestion a été confiée à la Maison Bleue



Horaires d'ouverture et fermeture

- ▶ **Ouverture** : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
 - ▶ sauf le multi-accueil « LES FARFADETS » ouvert de 8h à 18h
- ▶ **Fermeture** :
 - ▶ Le week-end et les jours fériés
 - ▶ 4 semaines en été
 - ▶ 1 semaine pour les fêtes de fin d'année
 - ▶ PONT DE L'ASCENSION
 - ▶ Journées pédagogiques
- ▶ SAUF POUR LES LIBELLULES
 - ▶ 3 semaines en été
 - ▶ 1 semaine pour les fêtes de fin d'année



Activités/jeux libres et espaces de vie



Et aussi... les partenariats et animations festives de l'année :

- BIBLIOTHÈQUE
- SPECTACLE (FIN D'ANNÉE, JUIN...)
- CARNAVAL
- CINÉMA

LES ACTIONS PARENTALITÉ

- ▶ Objectifs : accompagner les familles dans leur questionnements liés à l'éducation de leur enfant
- ▶ Comment ? Par 6 propositions

Les Conférences
Grand public

Les ateliers
d'éveil
Parent/ Enfant

Les spectacles
Jeune Public

Les Entretiens
individuels

Temps d'échange
Parents/pro

Les ateliers
Portage

Programme complet
sur le site de la ville:

<https://www.saintcyr78.fr/familles/petite-enfance/soutien-a-la-parentalite/>



LES STRUCTURES PRIVÉES

contact : www.saintcyr78.fr

ONGLET « Familles » puis « Petite enfance » puis « Structures d'accueil privées »

Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)

Quel est le montant du CMG en cas de garde en micro-crèche ?

1 enfant à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 911,24 euros en cas de ressources inférieures ou égales à 21 661 euros ;
- 785,52 euros en cas de ressources comprises entre 21 661 et 48 135 euros ;
- 659,85 euros en cas de ressources supérieures à 48 135 euros.

Les micro-crèches
privées

les
coloriées
micro-crèches

Happy
éveil

MICROSTARS



2 enfants à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 911,24 euros en cas de ressources inférieures ou égales à 24 735 euros ;
- 785,52 euros en cas de ressources comprises entre 24 735 et 54 968 euros ;
- 659,85 euros en cas de ressources supérieures à 54 968 euros.

3 enfants à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 911,24 euros en cas de ressources inférieures ou égales à 27 809 euros ;
- 785,52 euros en cas de ressources comprises entre 27 809 et 61 801 euros ;
- 659,85 euros en cas de ressources supérieures à 61 801 euros.



LES MINI POUSES

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Pour plus d'informations sur le Service
Petite Enfance :

01 30 14 82 71

petite-enfance@saintcyr78.fr

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS –
Mardi matin et jeudi après-midi
Maison de la Famille
34 rue Gabriel Péri
78210 Saint-Cyr-l'École

Réunions annuelles
"Présentation des modes
d'accueil municipaux"

Février

Avril

Octobre